

Association Saint Beno Labre
5, rue du Bois Rondel, 35700 RENNES
T : 02 99 84 28 00
E-mail : secretariat@saint-benoit-labre.fr
Site internet : <http://www.saint-benoit-labre.fr>
Responsable :
Dominique DJURICIC (directrice) ; Guillaume GIRARD & Morane MARLEC (responsable & coordinatrice Pôle Urgence) ; Vincent BELIER (responsable Pôle Insertion)

Structure
ASBL Stabilisation Hébergements d'urgence PAYS DE RENNES



Capacité

Nb Places : 9

Public

Public :

- Hommes seuls de droit commun : nationalité française, d'origine UE ou bénéficiaires d'un titre de séjour en cours de validité, pouvant ouvrir des droits et accéder à un logement ;
- Hébergé sur les dispositifs d'urgence et/ou identifié par le 115 ;
- Ayant un emploi stable ou une formation rémunérée et dont les ressources permettent l'accès au logement ;
- Inscrits dans des démarches d'accès au logement avec des perspectives de sortie identifiées à l'entrée sur le dispositif ;
- Autonomes dans la réalisation de leurs démarches administratives et accompagnés par des services de droit commun

Accès mobilité réduite : Oui

Accueil d'usagers avec chien : Non

Hébergement

Modalité Hébergement : Chambre individuelles en structure collective et en studio en diffus sur Rennes.

Il s'agit de places d'hébergement d'urgence en continu, pour lesquelles l'ASBL apporte un soutien social mais n'assure aucune référence. Ces places s'appuient dès lors sur les services de droit commun, notamment l'Antenne SIAO, qui assurent l'accompagnement social des personnes hébergées au titre de la stabilisation.

Descriptif : deux modalités d'hébergement :

- Chambres individuelles équipées de salle de bain. Restauration collective
- Studios en diffus sur Rennes

Mise à disposition d'une machine à laver, salle TV, bibliothèque... dans les locaux du CHRS de l'ASBL

Localisation géographique

Situation de l'établissement : 5, rue du Bois Rondel
35700 RENNES

Accessibilité de l'établissement : Métro, ligne B, arrêt Jules Ferry
Bus, lignes 9, 31, 36, C1, N2, arrêt Guéhenno

Règles de fonctionnement

Visite : Autorisées sous conditions (cf. règlement de fonctionnement).

Horaires d'arrivée et de départ : Ouverture 24h/24, 7j/7

Absences : Autorisées, soumises à autorisation dans la limite de 8 nuits par mois.

Entretien d'accueil : Oui

Contrat séjour : Oui

Participation financière

Caution : Oui, 250€

Participation à l'hébergement :

La participation financière des hébergements sur la structure collective se fait selon le barème suivant :
entre 0 et 150€ : aucune participation
entre 151€ et 350€ : 10% des ressources
entre 351€ et 465€ : 20% des ressources
Revenus de plus de 466€ : 25% des ressources

La participation financière des hébergements sur le diffus est fixée de la façon suivante :
15% des ressources avec un plafond à 150€

Vie collective

Ateliers et actions collectives :

Sorties ponctuelles, accès à la culture et au sport, ateliers : cuisine, emploi et illétrisme.

Prestations complémentaires et partenariats

Restauration :

Restauration collective

Prestation médicale :

Intervention du cabinet infirmier du quartier ; intervention de l'infirmière de service, qui assure la coordination du parcours santé au besoin, aux côtés de l'équipe social (médecine de ville, CHU, CHGR dont CSAPA,

Autre partenariats :

PMPP, permanences aide juridique d'urgence, CPAM, AAVA de l'AIS35, les chantiers d'Insertion dont Convergence - Premières Heures en Chantiers, Weker, Wake Up Café, Bulles Solidaires...

Orientation

Le SIAO35 est le service orienteur. les orientations sont validées par le responsable de service de l'ASBL

PHOTO

